



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 novembre 2008

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

**Présents** : M. MASSON maire, Mme SARRAZIN 2<sup>ème</sup> adjointe, M. CAILLARD 3<sup>ème</sup> adjoint, M. COTTEREAU 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme THIRARD 5<sup>ème</sup> adjointe, M. PELLETIER 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme SALIN 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme RICHE 8<sup>ème</sup> adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, M. POYAT, M. GRANGER, Mme PLU, M. MONACO, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, M. DEBAT, Mme FOUSSARD.

**Absents représentés** : M. KIBLOFF 1<sup>er</sup> adjoint (pouvoir à M. COTTEREAU), Mme PILON (pouvoir à Mme THIRARD), Mme LESIEUR (pouvoir à Mme HUET-CAILLARD), M. GENTY (pouvoir à Mme SARRAZIN), Melle WALUSINSKI (pouvoir à Mme SALIN).

**Absents non représentés** : Mme GROSCLAUDE, M. LALLET.

**Secrétaire de séance** : M. POYAT.

Le procès-verbal du 16 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **I - Compte administratif 2007 – Lotissement de la Gare - troisième tranche**

M. le maire donne lecture des résultats, conformément au compte de gestion établi par le percepteur, du compte administratif 2007 du lotissement de la Gare – troisième tranche. Ce document comptable qui clôt les opérations sur ce budget, se résume ainsi :

▪ Dépenses de fonctionnement réalisées	= 32.697,99 Euros
▪ Recettes de fonctionnement réalisées	= 32.697,99 Euros
▪ Résultat de fonctionnement	= néant
▪ Dépenses d'investissement	= 32.606,07 Euros
▪ Recettes d'investissement	= 32.606,07 Euros

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves BERNARD, Monsieur le maire ayant quitté la salle de réunion, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2007 du lotissement de la Gare - troisième tranche.

### **II - Compte administratif 2007 – Zone industrielle**

M. le maire donne lecture des résultats, conformément au compte de gestion établi par le percepteur, du compte administratif 2007 de la zone industrielle, dont la gestion a été transférée à la communauté de communes. Ce document comptable qui clôt les opérations sur ce budget, se résume ainsi :

▪ Dépenses de fonctionnement réalisées	= 49.647,16 €uros
▪ Recettes de fonctionnement réalisées	= 49.647,16 €uros
▪ Résultat de fonctionnement	= néant
▪ Dépenses d'investissement	= 49.647,16 €uros
▪ Recettes d'investissement	= 49.647,16 €uros

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves BERNARD, Monsieur le maire ayant quitté la salle de réunion, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2007 de la zone industrielle.

### **III - Demande de subvention auprès de la Région**

M. le maire rappelle que la commission permanente du Conseil régional a retenu la création d'un parcours santé à Brou, comme projet susceptible d'être subventionné dans le cadre du contrat régional de pays. Le dossier a depuis été complété, par un projet de chemin piéton et une passerelle qui enjambera l'Ozanne au niveau du lieudit « Crochet », afin de permettre une liaison pédestre facile et agréable du bourg de la commune vers le parc de loisirs.

M. MASSON propose, sur les conseils du syndicat intercommunal d'aménagement du Perche, de solliciter l'attribution d'une subvention, au meilleur taux possible, sur l'ensemble du nouveau dossier incluant le parcours santé pour un total hors taxes de : 137.082 €uros.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

M. le maire précise que les travaux sont prêts à débiter et que ce projet dont l'idée s'intégrait dans l'audit global de la commune, réalisé par le cabinet d'étude Wurst, a été suivi et porté par le Conseil municipal des jeunes.

### **IV - Demande de subvention rectificative – FDAiC 2008**

M. MASSON informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre du FDAiC 2008, la commune a demandé et obtenu une subvention pour les travaux de trottoirs.

Lors de la réalisation de l'opération « cœur de bourg » la simultanéité d'exécution de ces travaux avec les réfections VRD sur les rues Valadier, du Perche et avenue de la Beauce, est apparue souhaitable et prioritaire. Aussi, le service d'aide aux communes du Conseil général a-t-il été consulté pour obtenir l'autorisation de changer l'affectation de la subvention accordée, sans en changer le montant. Après avoir obtenu un accord de principe sur cette modification, il convient d'exprimer la volonté du Conseil municipal par délibération.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

### **V - Acquisition de défibrillateurs et demande de subvention correspondante**

Le Conseil général, soucieux de réduire le nombre de décès suite à un arrêt cardiaque respiratoire, a décidé de mettre en place un plan « cœur et liens ». Ce plan d'une durée de cinq ans va s'appuyer sur deux dispositifs. D'une part, l'accès public aux défibrillateurs automatiques et d'autre part la formation à l'utilisation de ces défibrillateurs.

Concernant l'accès au public, le Conseil général participe à l'acquisition par les communes de défibrillateurs automatiques, à hauteur de 50 % du montant hors taxes de la dépense, dans la limite d'un appareil par tranche de 500 habitants et de trois appareils par commune.

M. le maire propose d'engager la dépense pour l'acquisition de trois défibrillateurs sur la commune et de solliciter la subvention correspondante auprès de M. le président du Conseil général.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

Les trois emplacements choisis sont les suivants :

- Salle des sports
- Salle des fêtes
- Passage du fil de l'eau

Le personnel communal concerné (animateur sportif, policiers municipaux) et des élus seront associés à la formation.

Mme FOUSSARD propose de faire valider les emplacements choisis par les sapeurs pompiers de Brou. Proposition acceptée.

## **VI - Actualisation des tarifs – camping 2009**

Les tarifs communaux et les tarifs de la base de loisirs seront actualisés pour l'année 2009 lors de prochains Conseils municipaux plus proche de leur échéance. En ce qui concerne le camping résidence, le renouvellement des contrats est d'ores et déjà proposé aux campeurs pour la saison 2009, aussi l'actualisation des tarifs pour la saison 2009 est elle soumise à l'avis du Conseil municipal, après étude par la commission des finances, sur la base d'une augmentation de 3 % correspondant à l'inflation enregistrée sur une période d'une année.

✓ Avis favorable à l'unanimité sur les tarifs suivants :

### **A – Camping – Caravane**

#### ▪ **Passeport résident**

- Versement en une fois ..... 989,00 €
- Versement en trois fois ..... 1.020,00 €
- Versement en dix fois ..... 1.090,00 €

\* Forfait pour un emplacement et quatre personnes maximum

#### ▪ **Abonnement électricité**

- Dix ampères ..... 309,00 €

### **B – Mobile Home**

#### ▪ **Résident mobile home**

(Emplacement de 150 mètres carrés environ)

- Versement en une fois ..... 1.525,00 €
- Versement en trois fois ..... 1.575,00 €
- Versement en dix fois ..... 1.780,00 €

(Emplacement de 200 mètres carrés environ)

- Versement en une fois ..... 1.728,00 €
- Versement en trois fois ..... 1.791,00 €
- Versement en dix fois ..... 1.895,00 €

\* Forfait pour un emplacement et quatre personnes maximum

#### ▪ **Electricité**

- Accès énergie ..... 33,00 €

## **VII - Droit de voirie**

M. le maire informe les membres du Conseil qu'un commerçant ambulant a sollicité l'autorisation de s'installer une journée par semaine, en ville, pour exercer son activité de pizza à emporter.

M. MASSON propose qu'un avis favorable peut lui être accordé, sous réserve du paiement d'une redevance d'occupation du domaine public, qui pourrait être fixée à : 20 Euros par jour / semaine.

✓ Avis favorable, à l'unanimité.

## **VIII - Remboursement à l'Harmonie**

Suite au transfert de l'école de musique à la communauté de communes du Perche-Gouet et afin d'assurer la continuité de la gratuité des cours aux jeunes de l'Harmonie de Brou, la commune s'était engagée à rembourser à l'Harmonie la prise en charge des cours d'instrument et de solfège de ses membres, sous forme d'une subvention spéciale accordée pour soutenir l'effort de formation des membres de l'Harmonie via l'Ecole Intercommunale de Musique du Perche-Gouet.

L'Harmonie ayant transmis en mairie le récapitulatif des sommes qu'elle a versées à la communauté de communes au titre des années 2005 à 2007, M. le maire propose au Conseil municipal de voter le montant de la subvention spéciale à verser pour les années scolaires 2005 / 2006 et 2006 / 2007.

✓ Avis favorable, à l'unanimité, pour verser à l'Harmonie de Brou la somme de : 1.500 Euros.

## **IX - Réaménagement de la base de loisirs – Maîtrise d'oeuvre**

A l'issue de la consultation engagée pour recruter un architecte paysagiste dans le cadre du projet de réaménagement de la base de loisirs – première phase, huit dossiers de candidatures sont parvenus en mairie. Quatre ont été retenus pour un entretien devant la commission d'appel d'offres et la commission du parc de loisirs.

Après audition des prétendants, le cabinet D & H de Garches a été retenu pour la qualité de ses références et sa potentialité à aborder le dossier de la rénovation de la base de loisirs dans un esprit proche des aspirations de la municipalité.

✓ Le Conseil municipal entérine la décision de la commission d'appel d'offres et retient, à l'unanimité, le cabinet D & H pour mener l'étude et la réalisation de la première phase des travaux de réaménagement de la base de loisirs.

## **X - Vidéo protection**

M. le maire rappelle le projet déjà abordé en Conseil municipal lors d'une demande de subvention à hauteur de 50 %, depuis accordée, d'équiper la commune d'un système de vidéo protection, sous la forme de caméras disposées en ville à des endroits stratégiques, dont les objectifs principaux sont de sécuriser les lieux publics et lutter contre les incivilités tout en assurant un sentiment de sécurité à la population.

L'installation d'un tel système est fortement réglementée et Monsieur le maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit en aucune manière de vidéo surveillance. Les images enregistrées n'étant consultables qu'en cas de besoin, par le maire, officier de police judiciaire, les services de la police municipale ou la police d'Etat, pour visualiser un lieu de la commune ou un incident aurait été perpétré.

M. PELLETIER Jean-Michel, adjoint au maire chargé du dossier, poursuit l'explication du dossier à l'ordre du jour et précise que trois devis relatifs à ce projet d'installation d'un système de vidéo protection sur la commune, ont été sollicités et sont parvenus en mairie.

La commission des finances propose de retenir le dossier de la société S G S qui dispose treize caméras sur la commune, prise de vue en ADSL IP fixe pour : 28.507 Euros toutes taxes comprises.

✓ Avis favorable, à l'unanimité. Abstention de Mme RICHE.

## **XI - Conseiller délégué**

Mme HUET-CAILLARD a exprimé le souhait de se voir retirer sa délégation auprès du Conseil municipal jeunes.

M. le maire, à l'aube de l'élection d'un nouveau Conseil municipal des jeunes, la félicite pour le travail accompli auprès de l'assemblée des jeunes conseillers. Il rappelle succinctement les activités auxquelles ont participé les conseillers (visite du Sénat, d'une centrale nucléaire, open Gaz de France d'athlétisme, Téléthon, cérémonies commémoratives, étude des besoins des 0 – 17 ans de la communauté de communes, ...) et les projets communaux auxquels ils ont contribué (skate-park, parcours santé etc ...), et les en remercie.

Le dossier du CMJ sera dorénavant suivi par Nathalie SALIN, adjointe en charge du cadre de vie, de l'enfance, de la famille, de la vie scolaire et des nouvelles technologies, qui exprime sa satisfaction de prendre le relais derrière Mme HUET-CAILLARD.

## **XII - Délégation du maire – compte rendu**

M. le maire donne lecture des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation générale de compétence accordée par le Conseil municipal.

- Signature d'un contrat de location avec M. CHABOCHE Florent – Agent du Trésor  
Logement 8 sis 25 avenue du Général de Gaulle.
- Reconduction pour un an du contrat d'assurance statutaire avec Groupama.
- Signature d'un avenant au contrat d'assurance des bâtiments communaux avec Groupama  
Ajout bureaux du passage « Au fil de l'eau ».

## **INFORMATIONS DIVERSES**

☞ M. le maire donne lecture :

- d'un courrier de M. PHILIPPE Jean-Claude l'informant de sa démission en qualité de conseiller municipal. Les différents colistiers, contactés par courrier, ont à ce jour décliné la proposition de succéder à M. PHILIPPE.
- d'un courrier de M. le président du Conseil général suite à la procédure engagée pour la construction d'une brigade de gendarmerie sur le territoire de la commune de Brou, notamment concernant les négociations menées par la commune pour tenter d'équilibrer le montant de la redevance due à l'opérateur et le loyer proposé par la direction générale de la gendarmerie nationale.

Dans le dit courrier il est rappelé que :

- l'assemblée départementale a voté un dispositif spécifique d'aide à la viabilisation des terrains d'assiette pour aider les communes à la réalisation de ce type de projet. Ce dispositif prévoit le versement d'une aide de 40 % d'un montant plafond de 300.000 euros pour la partie des VRD primaires. Cette subvention venant en déduction du montant global à financer.
- les anciens locaux feront l'objet d'une cession onéreuse sur la base de l'estimation des services fiscaux, le Département n'en ayant plus l'utilisation.
- d'un courrier du Tribunal Administratif d'Orléans du 26 septembre 2008 relatif au jugement rendu le 25 septembre 2008 concernant l'affaire SCI Perche Horizon / Commune de Brou, et condamnant la commune à verser la somme de 5.789 euros à la SCI Perche Horizon, en réparation de ses préjudices résultant de la réalisation en 2002 de travaux de tout-à-l'égout.

M. MASSON précise que l'assurance Groupama, couvrant ce risque, prendra intégralement en charge le montant demandé ainsi que les frais de procédure. Le budget communal ne sera donc pas affecté par cette décision.

- d'un courrier relatif à une plainte, suite aux déjections des chevaux laissées au sol lors du défilé organisé par l'association « Les Amis du Cheval » dans le cadre de la « fête du cheval ».

Des solutions sont proposées par l'association pour l'organisation de la « fête du cheval 2009 ».

- Monsieur MASSON sollicite les élus pour la tenue du bureau de vote, à l'occasion des élections prud'homales du 3 décembre 2008.

**Il informe l'assemblée :**

- qu'un marché de Noël sera organisé par l'U.C.I.A. les 13 et 14 décembre 2008, place des Halles et place de l'Hôtel de Ville.
- que le concert de Sainte Cécile de l'Harmonie de Brou se tiendra le samedi 15 novembre 2008 à la salle des fêtes.
- que l'ABPEEP (Association Broutaine des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques) organisera un loto le dimanche 16 novembre 2008 à la salle des fêtes.

📄 **Remerciements reçus :**

- De la présidente de l'association A L P A P (Association pour les loisirs des personnes âgées et du personnel de l'Hôpital – Maison de retraite)
  - Du président de l'association des Anciens Sapeurs-Pompiers de Brou
- pour la subvention accordée par la commune au titre de l'année 2008.

## TOUR DE TABLE

- **Monsieur RESTEGUE**, en qualité de président de la communauté de communes du Perche-Gouet, donne des informations sur le déroulement des travaux de requalification du parc d'activités de Villoseau.

**Monsieur MASSON** précise que dans le cadre de ces travaux, il est urgent de prévoir l'aménagement d'un tourne à gauche sécurisé ou d'un rond point pour accéder au parc d'activités, dont le financement pourrait être assuré, comme celui qui vient de se terminer à Yèvres pour accéder à la zone d'activités de la Croix Verte, sous forme d'une convention tri partite : Conseil général, Communauté de communes, Mairie.

- **Madame RICHE** informe les membres du Conseil que le panneau d'affichage électronique sera installé place des Halles, mi décembre.

Monsieur MASSON se réjouit de l'installation de ce nouvel équipement qui favorisera la communication et l'information dans la cité broutaine.

- **Monsieur COTTEREAU** donne les dates du prochain Téléthon qui aura lieu les 5 et 6 décembre 2008.

- **Monsieur MASSON** rappelle l'organisation à l'hippodrome de Chartres du Grand Prix de Brou le vendredi 28 novembre 2008.

---

Fin de séance : 23 heures